Accessibilité : INTERNE - ING/CNEPE
Modèle de sécurité : 00 - Tous les utilisateurs de l'ECM
Document issu de la GED DPI Nucléaire le 16/04/2026
RDU : D305226038704

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

BPE

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Modification de l'ouvrage de rejet du CNPE de Chinon visant à améliorer la représentativité de la Station Multi Paramètres aval et dont les travaux nécessitent une modification temporaire du profil en travers du lit mineur de la Loire, en partie dans une zone potentielles de frayères.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
EDF - CNPE de CHINON

Raison sociale
Electricité de France (EDF)

N° SIRET
5 5 2 0 8 1 3 1 7 1 5 4 5 3

Type de société (SA, SCI...)
Société Anonyme (SA)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
ANDRE, Directeur du CNPE de CHINON

Prénom(s)
Nicolas

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	- Modification temporaire du profil en travers du lit mineur de la Loire sur une longueur supérieure ou égale à 100 mètres durant les travaux (IOTA 3.1.2.0) - Travaux réalisés en partie dans une zone de frayères potentielles, la surface concernée étant susceptible d'être supérieure à 200 m² (IOTA 3.1.5.0)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la modification de l'ouvrage de rejet du CNPE de Chinon en ajoutant dans le lit de la Loire une deuxième conduite de rejet ("clarinette") à l'aval de la première.
Des travaux de terrassement sont prévus. Le projet est situé dans le Domaine Public Fluvial et également en zone Natura 2000. Une expertise écologique quatre saisons a été réalisée afin d'identifier les enjeux dans la zone et les éventuelles mesures à mettre en place.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'améliorer la représentativité de la Station Multi Paramètres aval du CNPE de Chinon. La solution validée pour permettre cette optimisation est l'ajout d'une seconde clarinette de rejet en aval de la clarinette de rejet déjà existante, l'ensemble des deux clarinettes permettant une meilleure diffusion des effluents dans la Loire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet implique des travaux de génie civil et d'aménagement fluvial d'une durée prévisionnelle de 6 à 8 mois.
Une description détaillée de la phase travaux est présente en Annexe 8.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le CNPE de Chinon rejettera par le biais de ces 2 clarinettes de rejet (la clarinette amont, déjà existante, et la clarinette aval, objet du projet) qui seront rattachées à l'ouvrage de rejet principal.

Le lit et les berges du cours d'eau seront restituées dans leur état d'avant les travaux.

Les clarinettes de rejet ne sont pas visibles depuis la surface. Les tuyauteries principales sont enterrées sous le lit de la Loire et seules les buses de rejet sortent de ce lit (tout en restant sous le niveau de l'eau).

La nature et la quantité des effluents rejetés par le CNPE ne sont pas modifiées.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La modification a lieu à l ' intérieur et à l ' extérieur du périmètre INB (Installation Nucléaire de Base) du CNPE de Chinon. Une partie des travaux sera réalisée dans le Domaine Public Fluvial.
La modification fera l ' objet d ' un dossier de demande d ' autorisation environnementale déposé auprès de la DDT pour les travaux hors périmètre INB. Ce dossier contiendra une évaluation des incidences Natura 2000 et, en cas de besoin, une demande de dérogation espèces protégées (l ' expertise écologique complémentaire prévue en 2026 permettra de statuer sur ce besoin). Une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Fluvial sera déposée auprès de la DDT pour la phase travaux en Loire et une demande de modification de l'AOT existante sera également déposée afin d'intégrer la seconde clarinette pour la phase exploitation du CNPE.
La modification fera également l ' objet d ' un dossier de modification notable de l ' INB déposé auprès de l ' ASNR pour les travaux dans le périmètre INB.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
a) longueur de la clarinette b) hauteur des palplanches pour les travaux en berge c) périmètre en berge pour les travaux d) profondeur tranchée à sec e) surface nécessitant une coupe et un dessouchage d'arbres en berge	a) environ 120 mètres b) 8 mètres c) 900 m² d) 8 mètres e) 200 m² environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : CNPE de CHINON

Localité : Avoine

Code postal : 3 7 4 2 0 BP : 8 0 Cedex : 8 0

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0 0 ° 1 0 ' 1 0 " E Lat. : 4 7 ° 1 3 ' 4 4 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Commune d'AVOINE (37)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

L'emprise du CNPE est dans le zonage : Unrj (zone urbaine identifiant le CNPE de CHINON). PLUi-H CC Chinon Vienne et Loire du 05/03/2020.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le CNPE de Chinon est constitué de 4 tranches nucléaires de conception identique jumelées deux à deux (tranches 1-2 et 3-4), de type Réacteur à Eau Pressurisée (REP), d'une capacité de production d'électricité de 900MWe.

Le projet est situé à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre de l'INB n°107.
Cette INB fait l'objet du décret suivant :
- Décret du 4 décembre 1979 autorisant la création par EDF du CNPE de CHINON tranches B1 et B2 (INB n°107), modifié.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	Le projet se situe à l'intérieur du périmètre de la ZNIEFF de type II - ID: 240031295 "Loire Tourangelle". Le projet se situe également à proximité immédiate de la ZNIEFF type I - ID: 240009705 "Iles du Neman".
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Une zone couverte par un arrêté de protection de biotope "Puys Du Chinonais" (ID: FR3800054) est localisée à ~4,7 km au Sud-est du CNPE de CHINON.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☑	☐	Le CNPE de CHINON est à l'intérieur du Parc Naturel Régional " Loire-Anjou-Touraine" (ID: FR8000032).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le territoire de la commune d'Avoine est concerné par le PPBE de l'Indre-et-Loire (37) approuvé par AP du 23 décembre 2019. La route D749 prise en compte dans le PPBE se localise en bordure Ouest du CNPE de CHINON (DDT 37, 2019).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☑	☐	Le CNPE de CHINON se localise à l'intérieur de la zone de protection UNESCO et aux abords du patrimoine mondial "Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes" à l'Ouest et au Nord du CNPE (Source : DREAL, 2018).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	Le projet se situe à l'intérieur du périmètre de la zone humide " FR2400548_2004_S_0095". Le projet se situe à proximité des zones humides "FR2400548_2004_S_0087" (au Nord) et " FR2400548_2004_S_1053" (à l'Est). Une expertise a été réalisée dans la zone de travaux et a mis en évidence la présence d'une zone humide floristique sur 535 m². Cette zone sera remise en état à l'issue des travaux.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune d'Avoine est couverte par le PPRN-inondation "Val de Bréhémont - Langeais" approuvé (AP du 21 juin 2002). Les abords du CNPE de CHINON sont pris en compte et classés comme "zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle" avec aléas
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	faible à très fort (Source : DDT 37, 2002). Ce même PPRN-inondation a été prescrit le 01/08/2024. La commune d'Avoine n'est pas couverte par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☑	☐	Deux sites BASIAS (ID : CEN3700018 et CEN3702817) sont répertoriés à l'intérieur du périmètre INB n°107 (Parcelle AB1388). Le projet se trouve à 400 mètres en amont de ces deux sites BASIAS, qui sont encore en activité.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	Le CNPE de CHINON est localisé dans une ZRE-souterraine. ZRE-sout de Système Aquifère du Cénomanien (code : 4020). Toutefois, le projet n'impacte pas le système aquifère du Cénomanien. Pour maintenir au sec l'emprise des travaux de génie civil en berge, les eaux de nappe pompées et restituées en Loire seront celles de la nappe alluviale, qui n'est pas classée ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée. Les périmètres de protection rapprochés les plus proches du CNPE de CHINON se localisent au Sud-Est du CNPE (en amont hydraulique immédiat par rapport au sens d'écoulement de La Loire) entre 2,5 km et 3,5 km ; et à 3 km au Nord du CNPE (en rive opposée de La Loire par rapport au CNPE). (Source : ARS Pays de La Loire ; ARS Centre Val de Loire, 2022)
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Le projet se situe à l'intérieur du périmètre de la FR2410012 (ZPS) " Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire" et de la FR2400548 (ZSC) "La Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes".
D'un site classé ?	☑	☐	Le site classé "La confluence de La Loire à la Vienne" se localise à ~1 km à l'Ouest/ Nord-ouest du CNPE de CHINON.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Pendant la phase des travaux en berge, des épuisements de fond de fouille seront nécessaires pour maintenir au sec l'emprise des travaux de génie civil notamment pour la sécurité du chantier. Les eaux qui seront présentes en fond de fouille sont celles de la nappe d'accompagnement de la Loire située tout près de la zone de travaux (nappe alluviale). Après décantation, les eaux de nappe pompées seront restituées en Loire.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Pendant la phase travaux, il est prévu de retirer environ 5 000 tonnes de sédiments de la Loire ainsi que 15 000 tonnes de terres des berges. Les terres et sédiments retirés seront remis en place à l'issue du chantier. Il est possible que l'ensemble du volume ne puisse pas être intégralement remis en place et que les terres ou sédiments excédentaires soient évacués dans des filières dédiées (la valorisation des matériaux sera favorisée autant que possible).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	En cas de mise en place d'un talus dans le lit de la Loire pour les travaux, des matériaux endogènes seront utilisés en priorité. Il se peut toutefois qu'un apport de matériaux extérieurs soit nécessaire.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	Une partie des terres excavées seront utilisées pour réaliser des berges d'accès pour les engins. Une partie des sédiments excavés seront utilisés pour former et consolider les talus en Loire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet n'est pas en lien avec l'alimentation en eau potable ni avec l'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Une expertise écologique 4 saisons a été réalisée à l'emplacement et dans l'environnement du projet afin d'identifier les enjeux et les mesures à mettre en place. Les principaux enjeux et mesures identifiés à date sont présentés en Annexe 9 (ils sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'avancement des études de conception).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☑	☐	Une expertise écologique 4 saisons a été réalisée à l'emplacement et dans l'environnement du projet afin d'identifier les enjeux et les mesures à mettre en place. Les principaux enjeux et mesures identifiés à date en lien avec la faune, la flore et les habitats sont présentés en Annexe 9. Une Évaluation des Incidences Natura 2000 sera réalisée au titre de l'article R.414-19 du code de l'environnement et sera jointe au Dossier de demande d'Autorisation Environnementale.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Aucune surface naturelle, agricole ou forestière ne sera consommée pour le Projet. Egalement, aucune zone ne sera anthropisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☑	☐	Le projet est exposé aux risques technologiques inhérents au fait qu'il se situe à l'intérieur et à proximité du périmètre de l'INB n°107.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le projet est situé en zone inondable, également en zone potentiellement sujettes aux débordement de nappe - Fiabilité Moyenne et également dans une zone au risque important de retrait-gonflement des sols argileux. Une côte de protection sera validée au plus près de la cohérence des risques. En cas de crue qui dépasserait cette côte le chantier sera mis en sécurité le temps que la décrue soit complète.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet ne modifie pas la nature et les quantités d'effluents rejetés par le CNPE.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Pendant la phase travaux les déplacements de camions et d'engins de chantier se feront à la fois sur le CNPE de CHINON et dans une zone non urbanisée. Les travaux en Loire nécessiteront, pour des questions de sécurité, un arrêté d'interdiction temporaire de navigation.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	La mise en place de palplanches est susceptible de générer du bruit en phase chantier. Le pompage des eaux dans les fouilles, également susceptible de générer du bruit, fonctionnera en continu.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	La mise en place des palplanches aura une durée limitée et cette activité sera réalisée uniquement en journée. Le bruit généré par le pompage sera réduit au maximum, fonction de l'intensité nécessaire.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Pendant la phase travaux, le vibrofonçage utilisé pour mettre en place les palplanches pourra entraîner des vibrations dans le sol. Cette phase est limitée dans le temps.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Les seuls rejets atmosphériques du projet seront dus à l'utilisation éventuelle de groupes électrogènes pendant la phase travaux. Le seuil de déclaration de la rubrique ICPE 2910-A n'est pas atteint.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Les eaux de la nappe d'accompagnement pompées en berge pour maintenir au sec l'emprise des travaux de génie civil feront l'objet d'analyses et seront restituées en Loire après décantation.
	Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	En Loire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Les terres et sédiments excavés seront analysés pour s'assurer de l'absence de marquage avant leur réutilisation. En cas de détection de marquage, ils seront envoyés dans une filière déchets adaptée. L'excédent non marqué, qui n'aura pas été réutilisé, sera également évacué en filière déchets (en favorisant autant que possible la valorisation). Les boues de décantation seront évacuées en filière dédiée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	En phase travaux, les talus et les palplanches ainsi que la tuyauterie en cours de pose seront temporairement visibles. En phase exploitation, la clarinette de rejet ne sera pas visible. Elle est immergée dans la Loire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Pour la phase travaux (d'une durée comprise entre 6 et 8 mois), une demande d'Arrêté temporaire d'interdiction de navigation sera transmise aux services du Préfet. Pour la phase exploitation, il n'y aura aucun impact.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

A date il n'a pas été identifié d'autres projets existants ou approuvés qui se dérouleront en même temps.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures Eviter-Réduire-Compenser pour les domaines de la biodiversité sont présentées en Annexe 9.

Les équipements, matériels, véhicules, engins et groupes électrogènes utilisés lors des travaux seront conformes à la législation en vigueur, leur circulation sera limitée au strict nécessaire. Des mesures seront mises en œuvre pour éviter tout déversement accidentel de substances dangereuses dans l'environnement (mise en place de rétentions pour les éventuels stockages de carburant, mise en place d'un barrage anti-hydrocarbures dans la Loire).

En phase travaux, le profil de la Loire sera modifié en travers mais une zone d'écoulement sera conservée entre la zone de travaux et l'île. Ainsi, il n'y aura pas d'obstacle strict au corridor écologique.
Egalement en phase travaux, les produits de l ' excavation seront de prime abord été réutilisés et l'excédent sera envoyé en filière déchets adaptée.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux environnementaux du projet sont bien identifiés. Une expertise écologique 4 saisons a été réalisée à l'emplacement et dans l'environnement du projet. Des parades sont prévues pour chacun des enjeux et seront détaillées dans le dossier de demande d'autorisation environnementale. Une évaluation des incidences Natura 2000 sera également jointe au dossier.
Par ailleurs, un écologue sera mandaté afin de suivre le chantier et de s'assurer de la bonne mise en place des mesures identifiées.
Nous estimons qu'il n'y a donc pas de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe 8 : Description de la phase chantier, paragraphe "4.3.1. Dans sa phase travaux" du Cerfa	☑
2	Annexe 9 : Réponse à la question : "Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?"	☑
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom ANDRE

Prénom NICOLAS

Qualité du signataire DIRECTEUR DU CNPE DE CHINON

À AVOINE

Fait le __ __/__ __/__ __ __ __

ANDRE Nicolas

Signature numérique de ANDRE Nicolas
Date : 2026.05.29 15:20:30 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)

Accessibilité : INTERNE - ING/CNEPE
Document issu de la GED DPI Nucléaire le 16/04/2026
RDU : D305226038704
Modèle de sécurité : 00 - Tous les utilisateurs de l'ECM

ANNEXE 1 - Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d’ouvrage ou pétitionnaire » - non publié

Accessibilité : INTERNE - ING/CNEPE
Modèle de sécurité : 00 - Tous les utilisateurs de l'ECM
Document issu de la GED DPI Nucléaire le 16/04/2026
RDU : D305226038704

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro		Extension		Nom de la voie	
Code Postal		Localité		Pays	
Tél		Fax			
Courriel	@				

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro		Extension		Nom de la voie	
	CNPE de CHINON - EDF - (Représentant de la personne morale : Nicolas ANDRE)				
Code postal	3 7 4 2 0	Localité	Avoine	Pays	FRANCE
Tél	02 34 68 80 00	Fax			
Courriel	@				

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	ANDRE	Prénom	Nicolas
Qualité	Directeur d'unité		
Tél		Fax	
Courriel	nicolas.andre@edf.fr		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Accessibilité : INTERNE - ING/CNEPE
Modèle de sécurité : 00 - Tous les utilisateurs de l'ECM
Document issu de la GED DPI Nucléaire le 16/04/2026
RDU : D305226038704

Co-maîtrise d'ouvraae

Accessibilité : INTERNE - ING/CNEPE
Document issu de la GED DPI Nucléaire le 16/04/2026
RDU : D305226038704
Modèle de sécurité : 00 - Tous les utilisateurs de l'ECM

ANNEXE 2 - *Non concerné*

Accessibilité : INTERNE - ING/CNEPE
Document issu de la GED DPI Nucléaire le 16/04/2026
RDU : D305226038704
Modèle de sécurité : 00 - Tous les utilisateurs de l'ECM

ANNEXE 3 - Plan de situation au 1/25 000

Document issu de la GED DPI Nucléaire le 16/04/2026

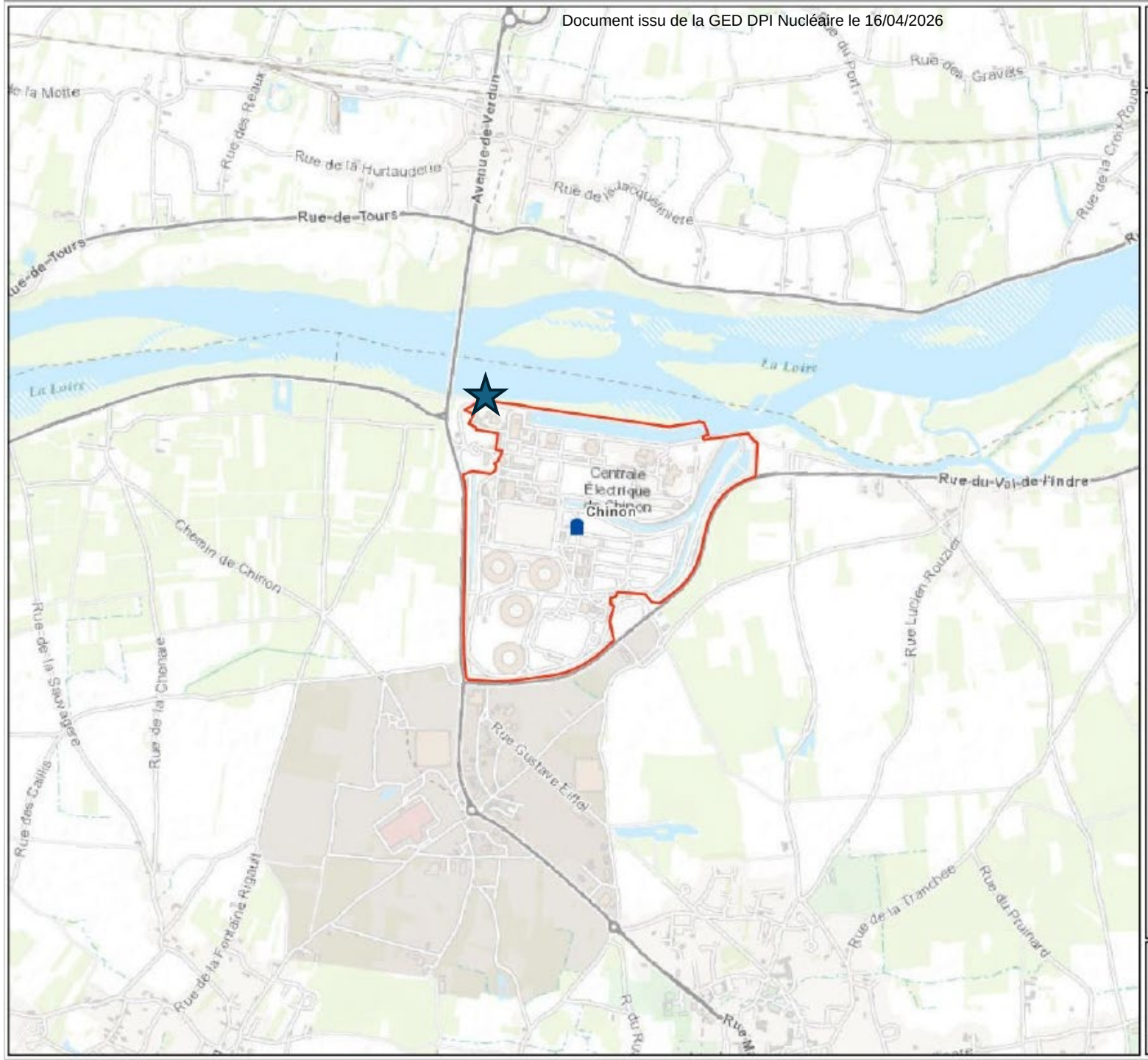

0 500 1 000 m

Site de Chinon

Limites du site (dotures ZS)

Emplacement du projet

Sources:
- ESRI WORLD TOPOMAP 2025

Emetteur : DIPDE/DE/SE/BG/Pôle SIG

Accessibilité : INTERNE - ING/CNEPE
Document issu de la GED DPI Nucléaire le 16/04/2026
RDU : D305226038704
Modèle de sécurité : 00 - Tous les utilisateurs de l'ECM

ANNEXE 4 – Photographies de la zone d’implantation

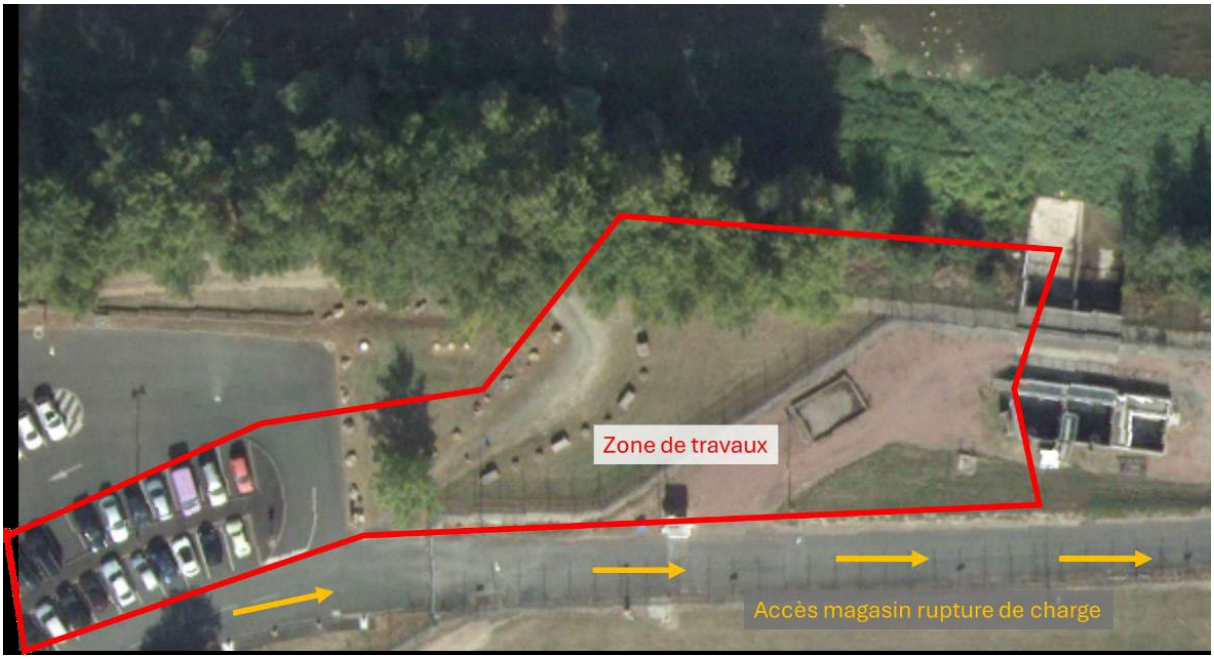
Zone de travaux
Accès magasin rupture de charge

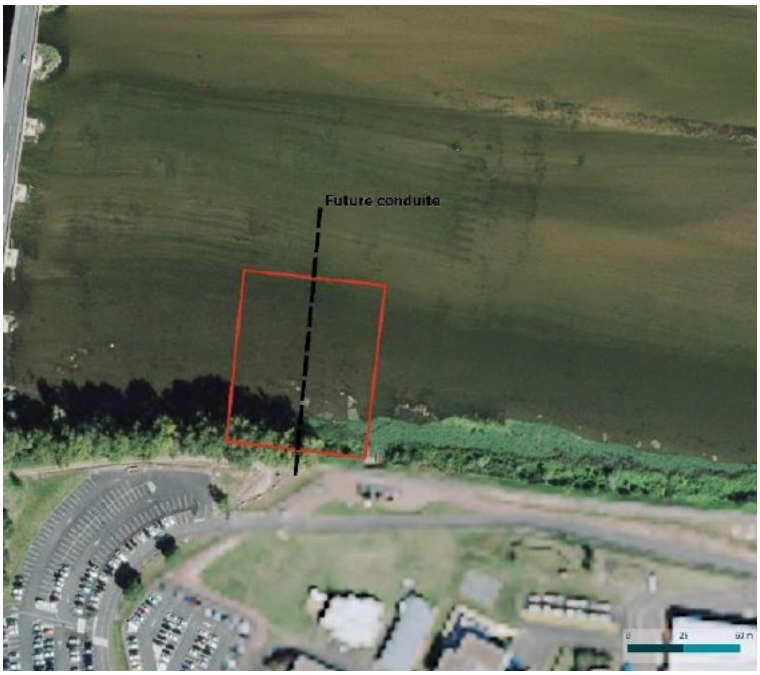
Future conduite

Aire d'étude immédiate
Zones d'intervention

Accessibilité : INTERNE - ING/CNEPE
Document issu de la GED DPI Nucléaire le 16/04/2026
RDU : D305226038704
Modèle de sécurité : 00 - Tous les utilisateurs de l'ECM

ANNEXE 5 – Plan du projet

Schéma de principe - En attente des offres techniques pour les côtes finales

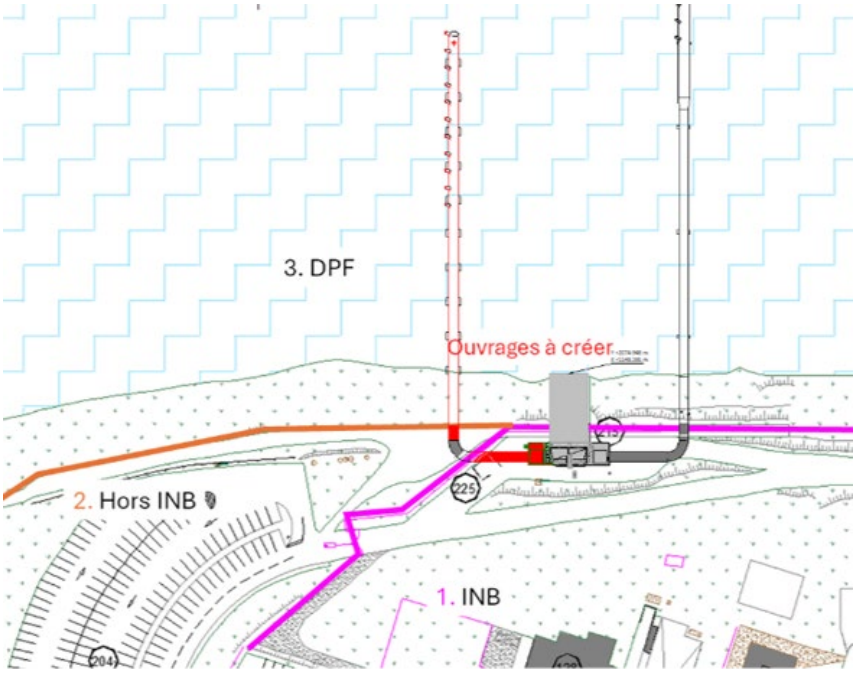
3. DPF
Ouvrages à créer
2. Hors INB
1. INB
225
204

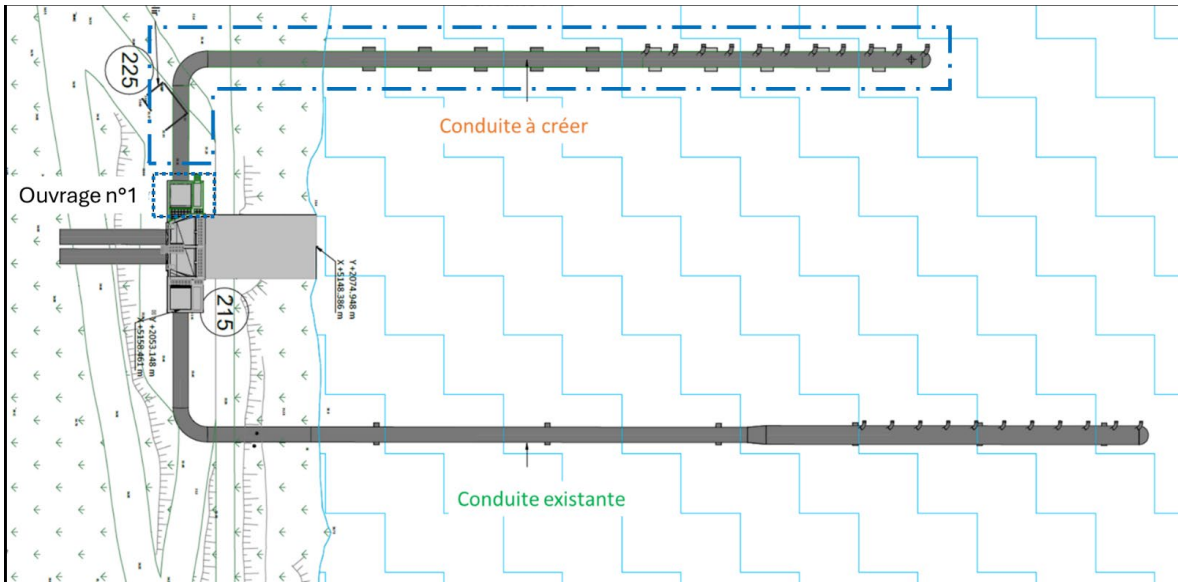
225
Conduite à créer
Ouvrage n°1
215
Conduite existante

Accessibilité : INTERNE - ING/CNEPE
Document issu de la GED DPI Nucléaire le 16/04/2026
RDU : D305226038704
Modèle de sécurité : 00 - Tous les utilisateurs de l'ECM

ANNEXE 6 – Plan des abords du projet

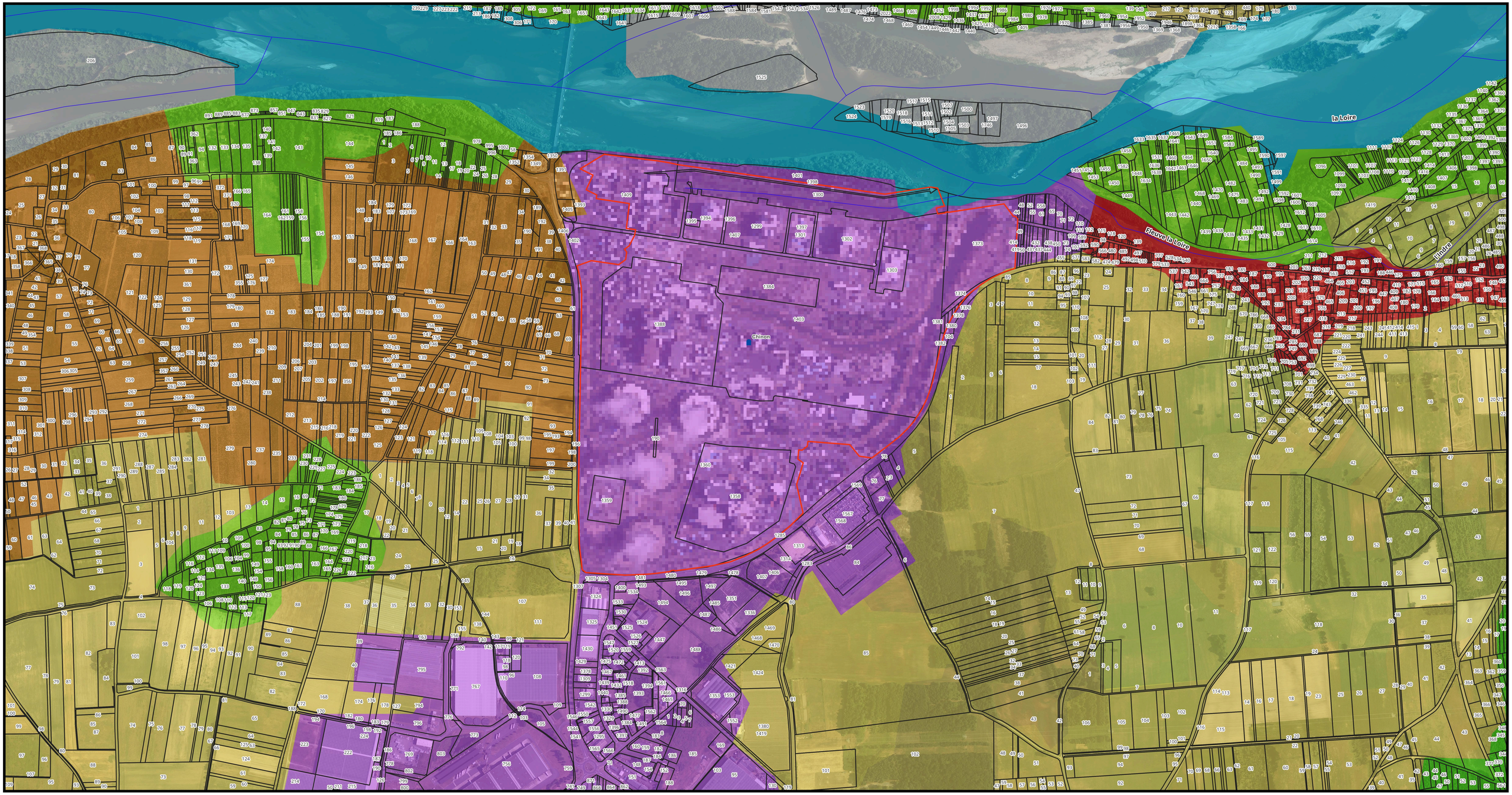

- Site de Chinon
- Limites du site (clotures ZS)
- Cours d'eau
- parcelle

CORINE Land Cover - 2018

- 112 : Tissu urbain discontinu
- 121 : Zones industrielles et commerciales
- 222 : Vergers et petits fruits
- 231: Prairies
- 242 : Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- 243 : Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- 311 : Forêts de feuillus
- 331 : Plages, dunes et sable
- 511 : Cours et voies d'eau

0 200 400 500 m

1:6000 au format A1

Plan dse abords du CNPE de Chinon au 1/6 000

Sources:
- IGN Chinon 20 cm 2026
- DGFIP 2026

Emetteur : DIPDE/DESE/BG/Pôle SIG

Accessibilité : INTERNE - ING/CNEPE
Document issu de la GED DPI Nucléaire le 16/04/2026
RDU : D305226038704
Modèle de sécurité : 00 - Tous les utilisateurs de l'ECM

ANNEXE 7 – Zone NATURA2000

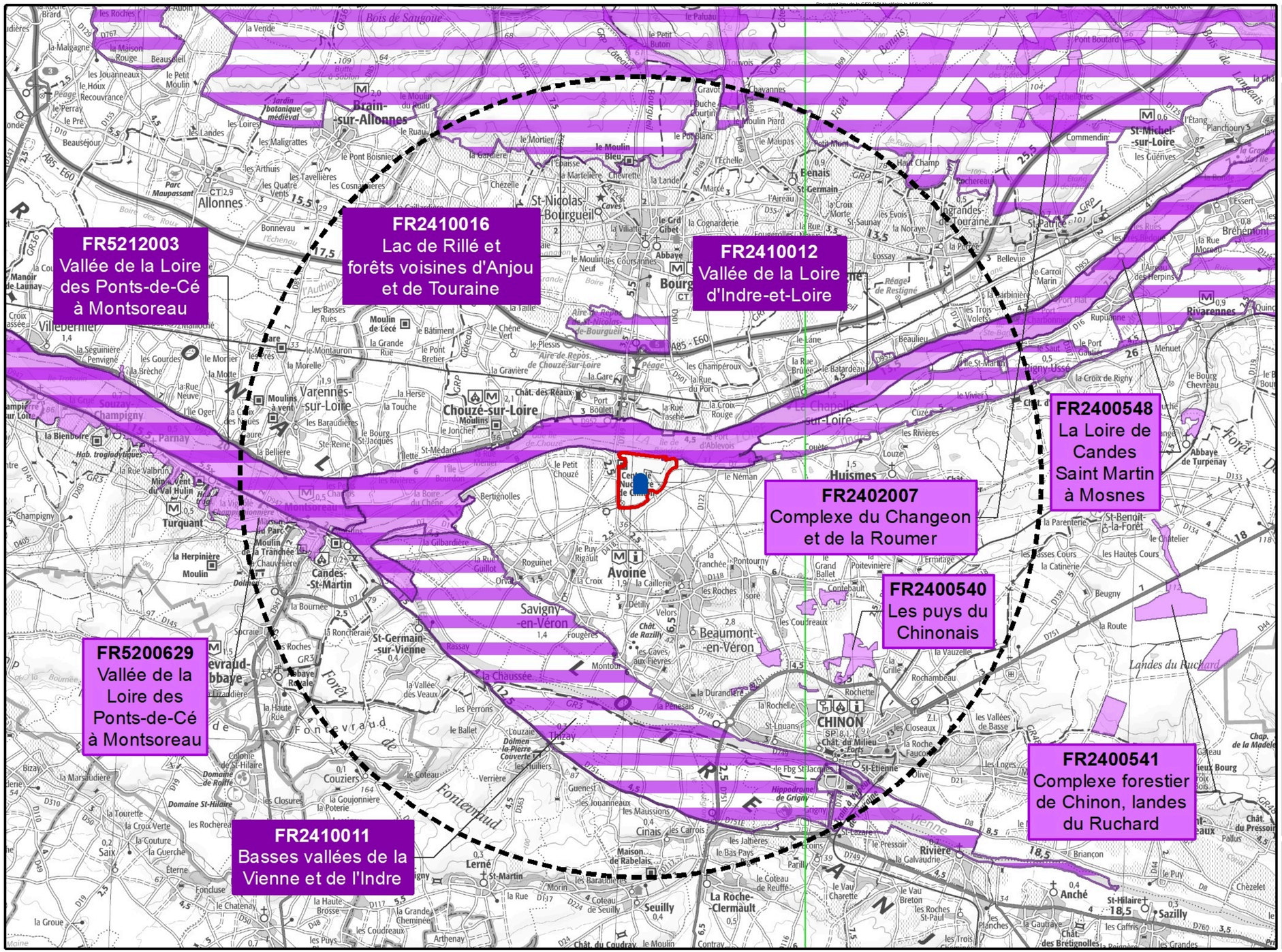

0 2,25 4,5 9 Km

N

Légende

- Site de Chinon
- Rayon de 10 km autour du site
- Limites INB site
- Zones de protection spéciales (ZPS)
- Zones spéciales de conservation (ZSC)

Sources :
- MNHN
- Scan100@IGN, 2023

Accessibilité : INTERNE - ING/CNEPE
Document issu de la GED DPI Nucléaire le 16/04/2026
RDU : D305226038704
Modèle de sécurité : 00 - Tous les utilisateurs de l'ECM

ANNEXE 8 – 4.3.1. Dans sa phase travaux

Accessibilité : INTERNE - ING/CNEPE
Modèle de sécurité : 00 - Tous les utilisateurs de l'ECM
Document issu de la GED DPI Nucléaire le 16/04/2026
RDU : D305226038704

La durée prévisionnelle des travaux de mise en place de la seconde clarinette de rejet est de 6 à 8 mois. La période d'intervention tiendra compte des conditions de sécurité requises pour intervenir en milieu fluvial et des enjeux biodiversité identifiés dans la zone.

Description des travaux en berge :

Les travaux en berge consistent à modifier l'ouvrage de rejet implanté dans le périmètre INB et à y raccorder la seconde clarinette de rejet (conduite enterrée). Pour cela, une enceinte de palplanches sera mise en place en berge entre la zone des travaux et la Loire afin de travailler au sec.

Cette enceinte temporaire sera utilisée pour créer :

- L'extension de l'ouvrage de rejet existant, avec la création d'une nouvelle casemate de raccordement.
- Une protection pour réaliser le fond de fouille nécessaire à la mise en place de la conduite se raccordant à l'ouvrage de rejet (terrassement) ;
- Un quai pour l'amenée des canalisations dans le fleuve ;

Les travaux en berge vont nécessiter :

- La coupe et le dessouchage d'arbres sur une surface d'environ 200 m^2 à l'ouest de l'ouvrage de rejet avec une évacuation dans des filières adaptées. La zone sera remise en l'état à l'issue des travaux (plantation d'essences similaires à celles d'origine pour reconstituer la zone) ;

- La mise en œuvre des palplanches en berge, sur une hauteur de 8m, qui pourra être réalisée par les techniques suivantes :
  - Vibrofonçage entraînant des vibrations dans le sol et permettant de mettre en place les palplanches rapidement ;
  - Battage des palplanches à l'aide d'une masse ;

- Un terrassement pour atteindre les profondeurs de pose de la conduite avec la création d'une rampe d'accès et d'une structure au sol pour circulation des engins de chantier ;

- Le pompage continu des eaux de la nappe alluviale susceptibles de remonter dans le fond de la fouille (débit moyen estimé à environ 200 m3/h avec un maximum de 1000 m3/h sur certaines phases). Les eaux pompées seront restituées en Loire après décantation.

- Le bétonnage in-situ et la démolition d'une partie de l'ouvrage existant pour la nouvelle casemate par sciage ;

- Le renforcement de l'ouvrage de rejet ;

Les travaux en berge seront réalisés sur une surface d'environ 900m^2 (200m^2 dans le périmètre INB et 700m^2 en dehors du périmètre INB).

Accessibilité : INTERNE - ING/CNEPE
Document issu de la GED DPI Nucléaire le 16/04/2026
RDU : D305226038704
Modèle de sécurité : 00 - Tous les utilisateurs de l'ECM

Description des travaux en Loire :

Trois méthodologies sont envisagées pour la réalisation des travaux dans la Loire :

- soit une mise à sec par talutage,
- soit une mise à sec par palplanche,
- soit une intervention en eau avec mise en œuvre par flottaison.

Les travaux en Loire vont nécessiter :

- Le terrassement du lit du cours d'eau sur la zone de pose de la conduite enterrée ;
- Le pompage continu des eaux de la Loire susceptibles de s'infiltrer dans la fouille avec une restitution de ces eaux en Loire après décantation.

Accessibilité : INTERNE - ING/CNEPE
Document issu de la GED DPI Nucléaire le 16/04/2026
RDU : D305226038704
Modèle de sécurité : 00 - Tous les utilisateurs de l'ECM

ANNEXE 9 – Réponse à la question : "Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?"

Accessibilité : INTERNE - ING/CNEPE
Document issu de la GED DPI Nucléaire le 16/04/2026
RDU : D305226038704
Modèle de sécurité : 00 - Tous les utilisateurs de l'ECM

La mise en oeuvre de la modification est susceptible d'avoir des incidences sur la biodiversité. Une expertise écologique 4 saisons a été réalisée en 2025 et a permis d'identifier les enjeux présents dans la zone et les premières mesures à mettre en œuvre :

- Présence d'habitats d'intérêt communautaire (Frênaie riveraine et Herbier à potamots noueux) :
  - ⇨ L'emprise des travaux sera limitée au strict besoin et la zone sera remise en l'état après les travaux afin de reconstituer un habitat fonctionnel.

- Présence d'espèces exotiques envahissantes (Jussie à grandes fleurs, Aster lancéolée et Erable negundo) :
  - ⇨ En entrée et en sortie de la zone des travaux les engins de chantier seront nettoyés ;
  - ⇨ Pour la Jussie les plants seront arrachés en amont des travaux et envoyés en centre spécialisé de traitement afin d'éviter toute dispersion en dehors de la zone de travaux. L'opération d'arrachage pouvant disperser des fragments et entraîner la formation de nouveaux foyers, un filet de récupération des fragments (maille<1cm) sera dressé à l'aval immédiat de la zone de chanter. Le substrat sur lequel elle se développe, et au sein duquel la probabilité d'y trouver des graines est très forte, sera conservé et remis en place exactement au même endroit à la fin des travaux ;
  - ⇨ Pour l'Aster lancéolée, deux fauches seront réalisées l'année précédant les travaux ;
  - ⇨ Pour l'Erable negundo, les individus présents dans la zone des travaux seront coupés et dessouchés en amont des travaux.

- Présence d'espèces faunistiques remarquables dans l'environnement du chantier (Oiseaux, Insectes, Mammifères, Moule d'eau douce) :
  - ⇨ L'emprise des travaux sera limitée au strict besoin, afin de préserver au mieux la faune environnante et de limiter le risque de dérangement.
  - ⇨ Un barrage anti-hydrocarbure/anti-MES sera disposé en périphérie de la zone travaux afin de limiter le risque de colmatage à l'aval.
  - ⇨ Les travaux seront réalisés exclusivement en journée afin de limiter le dérangement des espèces nocturnes et crépusculaires, notamment le Castor d'Eurasie et la Loutre d'Europe, dont des signes de présence ont été mis en lumière au cours des inventaires.
  - ⇨ L'habitat sera remis en l'état après les travaux.
  - ⇨ Les potentiels arbres-gîtes de chiroptères seront localisés et marqués par un écologue avant le début des travaux. En présence de l'écologue, les arbres seront abattus pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de la technique d'abattage et de la préservation des individus.
  - ⇨ Quelques coquilles de moules d'eau douce ont été observées sur les bancs de sables et les berges à proximité de la zone de travaux et seul un individu vivant a été observé sur du substrat constitué de cailloux et de graviers en aval de la zone de travaux. Des investigations complémentaires spécifiques au cortège des mollusques d'eau douce seront réalisées préalablement aux travaux à l'été 2026 afin de statuer plus précisément sur la présence ou non de l'espèce sur la zone. En fonction des résultats, une demande de dérogation espèces protégées pourrait être jointe au dossier de demande d'autorisation environnementale.

Accessibilité : INTERNE - ING/CNEPE
Document issu de la GED DPI Nucléaire le 16/04/2026
RDU : D305226038704
Modèle de sécurité : 00 - Tous les utilisateurs de l'ECM

- Présence d'une zone humide floristique :
  - ⇨ La surface de la zone impactée sera réduite au maximum et remise en état à l'issue des travaux.

- Présence de potentielles frayères dans l'aire d'étude, y compris dans la zone de travaux, notamment pour des espèces protégées ou patrimoniales :
  - ⇨ L'emprise du chantier sera limitée au strict nécessaire dans la lit de la Loire.
  - ⇨ Les Jussies seront arrachées pour protéger les zones de frai de leur prolifération.
  - ⇨ Les Herbiers à Potamot seront déplacés pour maintenir leurs fonctions.
  - ⇨ Le lit de la Loire sera remis en l'état.

Les incidences liées à la biodiversité et aux espaces naturels remarquables sont maîtrisées.